



Aux destinataires
de la consultation ouverte à propos d'un
avant-projet de loi sur la prostitution

Date 1^{er} juin 2012

Avant-projet de loi sur la prostitution – procédure de consultation

Mesdames, Messieurs,

Instituée par décisions du Conseil d'Etat des 16 mars et 15 juin 2011, un groupe de travail a proposé au Conseil d'Etat un avant-projet de loi sur la prostitution, un rapport explicatif, ainsi qu'un questionnaire à l'attention des destinataires de la consultation.

En séance du 2 mai 2012, le Conseil d'Etat a pris connaissance de ces documents et a invité le Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration à engager une procédure de consultation, sans prendre position sur l'avant-projet.

L'ensemble des documents sont disponibles sur le site Internet de l'administration cantonale (www.vs.ch "Procédures de consultation / Consultations cantonales en cours"). Nous vous invitons à nous faire parvenir vos observations, remarques et propositions **dans un délai échéant au 29 juin 2012**.

Afin que les différents avis exprimés puissent être examinés et synthétisés de façon optimale, nous vous saurions gré de répondre au questionnaire ad hoc, et d'utiliser la forme électronique mise en ligne (www.vs.ch) pour la transmission de votre prise de position.

Le cas échéant, vos déterminations "papier" seront adressées au chef du service administratif et juridique du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration, Avenue de la Gare 39, 1950 Sion. Ce service se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires (tél. 027/606.50.55 / fax 027/606.50.54 / e-mail : michel.perrin@admin.vs.ch).

Nous précisons qu'à l'échéance de la présente procédure de consultation, les avis exprimés seront accessibles sur le site Internet de l'administration cantonale.

Nous vous remercions d'ores et déjà de l'attention que vous porterez à la présente consultation et vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.

Esther Waeber-Kalbermatten
Conseillère d'Etat
Présidente du Conseil d'Etat

